

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux et sept du mois de juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d'ANTEZANT LA CHAPELLE sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRÉSENTS : Mmes FOVET, LHOMMEAU, BUREAU, MÉGRIER, DALSTEIN, Mrs. POISBELAUD, TANGUY, BICHON, FUMOLEAU, CALLOGNE et SAVARY.

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mme Nadine BUREAU

DATE DE CONVOCATION : 23/05/2022

Présentation par M. GAUDIN de Vals de Saintonge Communauté du fonctionnement du défibrillateur.

1 – ÉTUDE DES DEVIS REÇUS POUR VOIRIE :

Monsieur le Maire fait part des devis reçus suite à la commission voirie qui s'était réunie le 8 février 2022. Après étude des devis l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir les devis suivants :

- SLTP pour 3 015.00 € HT soit 3 618.00 € TTC
- SLTP pour 13 128.80 € HT soit 15 754.56 € TTC (partie du devis).

Le reste du devis sera revu lors d'une prochaine réunion.

2 – ÉTUDE DES DEVIS REÇUS POUR TRAVAUX 11 RUE DE MAURENSON :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis reçus pour la maison située 11 rue de Maurension et de la demande de subvention qui a été transmise par mail au Département de la Charente-Maritime le 13 mai 2022.

Après étude des devis l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir les devis suivants :

- ETS GUILLAS pour un montant HT de 4 236.04 € soit un montant TTC de 4 498.14€
- SOMAC pour un montant HT de 3 592.00 € soit un montant TTC de 3 951.20 €

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUIN 2022**

- SARL GENTILHOMME pour un montant HT de 500.00 € soit un montant TTC de 550.00 €

Cette opération a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département (fonds d'aide au logement communal à loyer libre).

3 – MISE À DISPOSITION À VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'accord verbal donné à Mme la directrice de l'école d'Antezant la Chapelle d'occuper l'ancienne bibliothèque qui se situe entre la classe du 9 rue de l'école et le local réserve arts plastiques cadastré A n°935. Cependant, le procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements entre la commune d'Antezant la Chapelle et la CDC des Vals de Saintonge ne comptabilise pas ce lieu. Les enseignants souhaitant y faire quelques travaux d'aménagement, il convient d'annexer à ce procès-verbal cet espace.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'annexer ce bien qui se situe entre la classe du 9 rue de l'école et le local réserve arts plastiques cadastré A n°935 au procès-verbal de mise à disposition entre la commune d'Antezant la Chapelle et la CDC des Vals de Saintonge.

Monsieur le Maire est chargé du suivi administratif et de toute signature afférente à ce dossier.

4 – COURRIER REÇU D'ADMINISTRÉS :

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu par des administrés concernant la proposition de rachat d'un tronçon de voie publique dans le bourg de la Chapelle Bâton.

Après étude de la demande, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

5 – RÉVISION PRIX LOCATION OFFICE SALLE DES FÊTES :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de renseignements de Maison 110 pour l'occupation de l'office de la salle des fêtes à compter de juillet 2022 pour un siège social hors commune. À noter que l'occupation de Maison 110 avec son siège

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUIN 2022**

social actuellement sur le territoire de la commune est de 18 € par jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer le tarif à 20 € par jour.

6 – ORGANISATION DU REPAS DES VOISINS :

M. le Maire propose à l'assemblée, pour 2022, de remplacer le repas des voisins par un repas à l'échelle communale, offert par la municipalité, afin de recréer un lien social, et de tous se retrouver après cette période de pandémie.

M. le Maire propose de faire participer nos associations (Foyer Rural, ACCA, Rallye Val de Boutonne).

M. le Maire propose aussi, d'inviter les anciens habitants logeant actuellement en maison de retraite.

La date proposée est le 18 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, l'assemblée donne son accord.

L'organisation de cette manifestation revient à tout le conseil, et plusieurs réunions seront organisées pour le bon déroulement de ce repas.

Des flyers d'invitation seront distribués dans les boîtes aux lettres au plus tard le 10 août 2022.

7 – ORGANISATION REPAS DU 13 JUILLET :

M. le Maire propose d'organiser le repas du 13 juillet, comme chaque année, à l'aire de loisirs.

Mme Nadine BUREAU est en charge de cette manifestation (flyers d'invitation, prix à voir avec le gérant de l'aire de loisirs,...). Les flyers d'invitation seront à distribuer dans les boîtes aux lettres au plus tard le 20 juin 2022.

8 – AFFAIRES DIVERSES :

- Enfouissement des réseaux téléphoniques au lieu-dit « la Cabane » :
Monsieur le Maire présente un devis de Orange pour la somme de 2 702.72 € (étude et enfouissement seul des réseaux téléphoniques) ainsi que la convention avec Orange afférente à ces travaux. M. le Maire présente aussi le devis de Charente-Maritime Très Haut Débit pour un montant de 946.97 € HT soit 1 136.36 € TTC (enfouissement de fibre optique).

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUIN 2022**

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité, d'accepter :

- _ le devis de Orange pour 2 702.72 € TTC
- _ la convention avec Orange
- _ le devis de Charente-Maritime Très Haut Débit pour 1 136.36 € TTC

Et charge M. le Maire du suivi administratif et de toute signature afférente à ce dossier ainsi que de toute demande de subventions (Département de la Charente-Maritime,...).

9 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- 11 avril 2022 à Essouvert : Conseil Communautaire : Éric POISBELAUD
- 23 mai 2022 à Essouvert : schéma de cohérence territoriale : Éric POISBELAUD

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUIN 2022**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
S. BICHON	
N. BUREAU	
S. DALSTEIN	
S. CALLOGNE	
G. LHOMMEAU	
M-F. MÉGRIER	
M.-Chr. FOVET	
C. SAVARY	
D. TANGUY	
E. POISBELAUD	
J. FUMOLEAU	